

Certains règlements touchant les zones de gestion de la pêche n° 14 et 16 pour la rivière Sydenham Owen Sound (Ontario)

Nouvelles limites des zones de gestion de la pêche

La nouvelle zone 14 (baie Georgienne) s'étend maintenant en amont dans la rivière Sydenham, à un point à 177 m (581 pi) au bas du barrage Mill Street (voir en médaillon). **La saison de pêche de la truite arc-en-ciel, de la truite brune et du saumon du Pacifique est ouverte toute l'année dans les eaux de la zone 14.** La zone 16 commence désormais en amont de ce point. **Dans la zone 16, la saison de pêche est du 4^e samedi d'avril jusqu'au 30 septembre.**

Exceptions Aux Règlements

A

Rivière Sydenham et ses tributaires dans la ville d'Owen Sound et le canton de Derby, depuis la base des chutes Inglis, en aval jusqu'à une ligne tracée plein est depuis l'extrémité nord du pont connu localement comme le pont Chinese ou Rainbow, jusqu'au repère permanent en acier posé sur la rive de la rivière Sydenham, dans le parc Harrison.

Réserve de poissons – pêche interdite du 4^e samedi d'avril au 31 mai, et du 1^{er} sept. au 30 sept.

B

Rivière Sydenham dans la ville d'Owen Sound et le canton de Derby, depuis les chutes Inglis jusqu'au barrage Mill, excluant les chenaux de frai artificiels n^{os} 1 et 2.

Réserve de poissons – pêche interdite du 4^e samedi d'avril au 31 mai

C

Rivière Sydenham - chenaux de frai artificiels n^{os} 1 et 2, canton de Derby

Réserve de poissons – pêche interdite toute l'année

D

Rivière Sydenham - ville d'Owen Sound, depuis le barrage Mill jusqu'à un point à 177 m (581 pi) en aval.

Réserve de poissons – pêche interdite toute l'année

